fil, cabaretier, à la Bourletierie, disparu depuis huit septembre dernier. Mais Mme Bruneteau, belle-sœur du disparu n'a pas confiance en ses parents à la gendarmerie. Elle se lamente et son malheureux parent n'a pas été jeté dans un des fours à chaux qui avoisinent le cabaret.

La valeur de poules à Marquette

Le malfaiteur blessé d'un coup de fusil

Lundi, vers dix heures du soir, M. Debissechmop, fils, fermier à Marquette, ayant entendu du bruit dans le poulailler de la ferme, prévint son père, qui, armé d'un fusil, vint faire le guet à la fenêtre. Ayant aperçu un individu qui traversait la cour rapidement, M. Debissechmop prend la gâchette et le voleur atteint d'un coup de feu tombe en poussant un grand cri. Il se relève aussitôt et s'enfuit.

Après avoir constaté que le poulailler avait été visité, le fermier et son fils allèrent à la cour où ils trouvèrent un sac contenant l'étalage habituel d'un marchand ambulant, plus deux poules fraîchement étranglées.

Prévenue le lendemain matin, la gendarmerie ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation à La Madeleine, d'un nommé Louis Degraes, âgé de 43 ans, sujet belge, qui s'était plaint quelques instants auparavant de vives douleurs dans le dos.

Les gendarmes lui ayant fait avouer que ces douleurs provenaient d'un coup de fusil reçu par M. Debissechmop, le marchand-voleur fut arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Templeuve. — Hier ont eu lieu à Templeuve, les obsèques de M. Minet, père de l'honorable M. Minet, inspecteur primaire à Lille.

Parmi la nombreuse assistance que nous pouvons évaluer à 3000 personnes, nous avons remarqué M. Pierre, directeur départemental de l'enseignement primaire, MM. Cuir et Bolot, inspecteurs primaires, MM. Damien et Focheux, professeurs à la faculté de médecine, M. Tilmant, directeur honoraire de l'école supérieure de garçons, MM. Tiéren, Evrard, Cliquenois-Papez, délégués cantonaux, M. Baratte, maire de Templeuve et le Conseil municipal, MM. Desmons, maire de Cysoing et Deloffre, maire de Landrecies, M. Bellet, chef du bureau des écoles et son personnel, M. Rogeau, chef du bureau de l'instruction publique et enfin tout le personnel enseignant de Lille et de l'arrondissement.

Rarement nous avons vu une assistance plus nombreuse et plus recueillie ; cette manifestation d'estime et de sympathie contribuera certainement à soulager la douleur de l'honorable M. Minet et de sa famille.

DOUAI

Somain. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Victor Bulter, instituteur-adjoint à l'école du Centre, vient de recevoir les chaleureuses félicitations de M. le directeur départemental pour la bonne tenue de sa classe et le zèle qu'il apporte dans son enseignement.

Roost-Warendin. — L'Association amicale des anciens élèves de l'école des garçons offrira à ses membres honoraires, le dimanche 9 janvier 1899, un grand concert pour lequel elle s'est assuré le concours d'artistes de talent. La partie comique sera dévolue à l'Original Léon.

Beuvry-les-Orchies. — La fête de charité donnée le jour de la Noël par les Associations des anciennes et anciens élèves des écoles de Beuvry, avait attiré une affluence considérable. Aussi la Salle de classe fut-elle trop exiguë.

Le lendemain lundi, M. Colpin, directeur du pensionnat d'Orchies, faisait avec clarté et chaleur une conférence sur la Révolution française. Il a ravivé les rêves nouveaux de liberté de la commune de Beuvry contre l'abbaye de Marchiennes, et a été très applaudi.

M. Boutigne, de Douai, toujours tout dévoué aux œuvres post-scolaires, a prodigué une magnifique série de vues sur la Révolution.

VALENCIENNES

Accident de voiture. — M. Dassonville, demeurant rue d'Anzin, revenait de la gare dans une voiture qu'il conduisait lui-même, quand arrivé près de l'ancienne porte Ferrand, le cheval effrayé M. Dassonville ne pouvant le maîtriser. le cheval lance la voiture contre un bec de gaz qui fut brisé en trois morceaux. La voiture a été légèrement endommagée, Quant à M. Dassonville, il en a été quitte pour la peur.

Extradition. — Le gendarmerie belge a remis entre les mains de la gendarmerie française, le nommé Eugène Tréger, charretier, dont le gouvernement belge a adressé l'extradition.

Cet individu, âgé de 43 ans, né à Cosmes-en-Vair (Sarthe), fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de Mamers, sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse et abus de confiance.

Tréger a été écroué provisoirement à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Abus de confiance. — Dans un de nos précédents numéros, nous avons annoncé l'arrestation du nommé Jules Denison, pour abus de confiance commis au préjudice de M. Piérart, directeur du Comptoir d'épargne, rue des Récollets, à Valenciennes.

Denison, qui était chargé des encaissements, remettait aux clients des bons écrits au crayon au lieu de leur remettre des bons imprimés. Il a ainsi s'appropprier une somme de 500 f. en chiffre rond.

Denison a déjà eu maille à partir avec la justice ; il a, en effet, été condamné à l'emprisonnement pour banqueroutd frauduleuse.

Croix-d'Auzin. — Mme Tordoir, débitante, rue Sambar, vient d'être victime d'un vol consommé tout au mobilier. Ayant repris un attelage à l'assigne au *Mouton noir*, elle était allée servir sa nouvelle clientèle ne devant démenager qu'à la fin du mois.

Profitant de son absence un locataire fit venir une voiture et charge ses meubles sans oublier ceux de Mme Tordoir. On juge de la simpéfaction de celle-ci en rentrant le soir de voir la maison vide.

Plainte a été portée à la police qui ne tardera à arrêter les voleurs.

Anzin. — La police d'Anzin a arrêté un individu qui s'était approprié un certain nombre de quittances au nom du docteur Relfe et qui se présentait chez les clients de celui-ci pour en toucher le montant.

Cet individu a déclaré se nommer Ferdinand Coureman, âgé de 31 ans, mécanicien, d'origine belge, actuellement sans domicile fixe. Mais tout fait supposer que les papiers qu'il présente à ce nom ne sont pas les siens ; il doit avoir un compte à régler avec la justice de son pays.

Coureman prétend que, arrivant de Belgique à pied, en suivant l'Escaut, il s'est abrité derrière le gasomètre de Valenciennes pour satisfaire un besoin naturel et que c'est là qu'il a trouvé la liasse de quittances.

Or, il paraît établi que cette liasse a été perdue boulevard Dampierre.

Pendant la journée de vendredi, il toucha plusieurs quittances s'élevant ensemble à une trentaine de francs ; samedi, il se présentait chez quelques dames de la rue de Condé pour encaisser une somme de 150 francs. Cette dame qui était sortie au moment de sa disposition, déclara qu'elle allait chercher son mari. Celui-ci ne tarda pas à paraître, représenté par un nommé qui appréhenda notre homme.

Malgré les déclarations catégoriques des personnes par lesquelles il s'est fait remettre de l'argent, Coureman nie. Il n'a pas bonne mine, on sent s'il est présumé chez la dame de la rue de Condé, où il a été arrêté, c'était pour prendre possession de deux tête Reliefe afin de les restituer aux reçus qui représentaient une somme de 7 à 800 francs.

Coureman a été écroué à la maison d'arrêt.

DUNKERQUE

Obsèques. — Mercredi matin à 11 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Gustave Decodier, membre de la Chambre de commerce.

Une foule nombreuse, parmi laquelle on remarquait les principales notabilités, assistait à ces funérailles.

M. Herbert, président de la Chambre de commerce, a prononcé au cimetière un discours, rappelant les importants services rendus par le défunt au port de Dunkerque.

Accidents. — M. Pierre Engrevin, 27 ans, a été blessé au côté droit, par une balle de lin.

M. Jean Bonnet, 27 ans, demeurant rouite St-Jacques, s'est cassé le pied droit, rue Jean-Bart, en travaillant sablement indépendant.

En tombant, Desaigne s'est blessé au dessus de l'œil droit.

Grande-Synthe. — Un ouvrier de place, de nouvelle ville, a été assailli la nuit dernière en se traversant de passage à Grande-Synthe, par deux individus dont le signalement est connu. On les recherche activement.

Arrestation d'une bande de nomades. — Mercredi matin, les gendarmes de la gendarmerie de St-Pol-Mer, ont conduit à la maison d'arrêt de Dunkerque, quatre individus d'origine espagnole, surpris à mendier.

Ils se disposaient avec un matériel de saltimbanque à traverser la France, quand ils ont été appréhendés.

Le gouvernement se chargera de les rapatrier en Espagne.

St-Pol-sur-Mer. — *Noël au Sanatorium.* — La Noël a été pour les deux cents malades actuellement en traitement au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer, l'occasion d'une fête charmante.

Tous ces petits avaient été réunis autour d'un Arbre de Noël et de tables chargées de jouets, de gâteaux, d'oranges, dans une des salles d'infirmerie où la société « Union chorale » de Dunkerque a donné, en présence de beaucoup invités, un concert des plus réussis. De chaleureux applaudissements ont remercié les artistes qui avaient bien voulu consacrer leur soirée de dimanche au moment de plaisir de pauvres malades.

M. Georges Vancauwenberghe, maire de St-Pol-sur-Mer, président de l'Œuvre du Sanatorium, a exprimé sa gratitude envers l'« Union chorale » dans une allocution amèrement applaudie.

Puis, cet commencé le dépouillement de l'Arbre de Noël et la distribution des jouets accueillis avec enthousiasme par les enfants pour qui cette fête est un véritable jour de bonheur.

Le soir même a été inauguré l'éclairage électrique du Sanatorium — achèvement qui complète si bien les installations modernes de tout genre dont M. Georges Vancauwenberghe a doté le bel hôpital de Saint-Pol.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Violent incendie à Avion

Mardi soir, un violent incendie, dont les causes restent inconnues, s'est déclaré dans le bâtiment à usage d'habitation et d'estaminet occupé par M. François Godbert, sis à Avion, route de Méricourt, près de la station de Drocourt-Douvrin.

Malgré la promptitude des secours et le dévouement dont cet fait preuve les sapeurs-pompiers, le bâtiment, les marchandises et les meubles qui étaient ci-contermêt ont été complètement détruits.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à douze mille francs.

ACCIDENT MORTEL A BASSEUX

Hier matin, un cultivateur de Bailleuval, Augustin X..., dit « Gh'Gros », âgé d'environ 36 ans, se rendait avec sa voiture à la gare de Beaumetz pour y charger des pierres de porphyre pour l'entretien des routes.

X... était monté dans sa voiture et s'était assis sur l'un des côtés, lorsqu'arrivé au village de Basseux, en face de Gouy-le-Comte, le cheval fit un écart. Une secousse se produisit et X... tomba à la renverse sur le sol.

Dans cette chute, il s'était fait une blessure, de laquelle il mourut quelques heures plus tard.

X... était célibataire.

AUDACIEUSE AGRESSION

A SANCOURT

M. Henri Léger, âgé de quarante-six ans, fabricant de paillassons à Osy-le-Vergers, quittait Cambrai vendredi dernier dans le dessein, lorsqu'il rejoignit par un marchand d'aulx, M. Jules Doisy, qui l'invita à monter dans sa voiture.

Sur le trajet, arrivé à l'embranchement de Sancourt, un inconnu leur demanda une place à cotés d'eux.

M. Doisy acquiesça à son désir, et l'inconnu prit place dans le fond du véhicule.

Au bout d'un certain temps, le troisième voyageur, tirant de sa poche un couteau poignard long de 15 centimètres, s'écria : « Je vais vous tuer tous les deux ! » Et aussitôt, il portait un coup à M. Doisy qui sauta en bas de la voiture.

M. Léger, resté seul, résista à son adversaire mais il reçut deux coups de couteau à la tête et un troisième au bras gauche.

Enfin, il parvint à désarmer le misérable, qui prit la fuite, pendant que M. Léger, gisant sur le sol, perdait son sang en abondance.

M. Doisy, de plus en plus affolé, remonta en voiture et s'éloigna.

Le premier, dans un état assez grave, a été reconduit à son domicile ; le second a reçu une blessure à la joue.

Les gendarmes ont commencé une enquête au sujet de cette audacieuse agression.

BETHUNE

Liesson-sous-Lens. — La Fanfare de cette commune organise pour le 26 février prochain un remarquable concert au profit de sa caisse et pour lequel elle s'est assuré le concours d'artistes de talent.

Un ouvrier carbonisé à Bruay

Dimanche dernier 25 décembre, dans la soirée, le jeune Delessert Louis, âge de 18 ans, de Mont-Bernanchon, travaillant à Bruay comme ouvrier terrassier pour le compte de M. Service de l'Hôpital, se trouvait chez M. Barbaut, habitant au point d'Ecouvres, où il prenait sa pension.

Il proposa à un de ses camarades de table d'aller avec lui prendre quelques consommations chez sa sœur à l'estaminet Chardon, rue Basse.

Sur le refus de ce dernier. Delessert partit seul et on ne le revit pas le soir ni le lendemain chez Barbaut. Il n'alla pas plus chez sa sœur.

Ce n'est que lundi soir qu'un accrocheur perché sur un train de pierres qui venait de quitter la locomotive amenait sur le terris, aperçut le corps d'un homme qui, selon lui, semblait dormir dans un trou.

Descendant de wagon, il courut vers l'endroit et essaya de secouer le dormeur. Mais grande fut sa surprise quand l'ayant à peine touché les mains tombèrent en poussière.

C'était le malheureux Delsert qui était carbonisé. Des morceaux de la figure se détachaient également. Il était complètement méconnaissable et on ne pouvait le reconnaître qu'à son vêtement.

Comment a pu se produire l'accident ? Le terris sur lequel Delsert a trouvé la mort est situé à environ 200 mètres de l'estaminet Barbaut.

Le malheureux qui ne travaillait à Bruay que depuis quatre jours, quoique passant chaque fois pour se rendre à son travail devant la maison de sa sœur, se perdit probablement. Du chez Barbaut pour aller à l'estaminet Chardon, il faut longer le terri partant de chez Barbaut.

Or, Delsert se sera un peu égaré, aura aperçu le second « terri » et n'arrivant pas probablement à découvrir son chemin, il aura grimpé en haut. Las de chercher en vain, il se sera couché, aura autombé asphyxié, puis des flammes soriant de temps à autre sous la pression du gaz, auront lécélé la figure et les mains sans toutefois atteindre ni brûler ses vêtements.

Le sein du terri est en ignition depuis plus d'un an et profondément, en effet, de part en part, une flamme bleuâtre apparaître et disparaître aussitôt.

Delsert ayant été retrouvé couché la face contre terre, paraîtrait appuyé sur les deux mains, cette hypothèse s'explique clairement.

On a dû apporter le cercueil sur le lieu de l'accident pour y mettre les restes de l'infortuné, qui disparaîtront une dernière ensemble.

Estrée-Cauchy. — Des élections complémentaires ont eu lieu dimanche à Estrée-Cauchy. Trois conseillers étaient à élire et y avait plusieurs listes en présence. Un seul conseiller a été élu : M. Louis Bonnet, cultivateur, qui a obtenu 57 voix, et a ballottage pour les deux autres sièges.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 décembre

Présidence de M. Dassonville, vice-président.
— Assesseurs : MM. Rogeau et Leroy, juges.
— Ministère public : M. du Bouquet de Florian, substitut.

LES AFFAIRES TOURNADRE

Pour la deuxième fois, les gérants des sept journaux de Lille et de Roubaix à l'exception de la *Dépêche* et de la *Croix du Nord* sont venus s'aligner sur le banc correctionnel à la requêt de Marius Tournadre.

Vendredi dernier, l'anarchiste-fumiste avait condamné à la remise des affaires jusqu'après son propre jugement. On sait qu'il poursuivait toute la presse pour avoir prétendu son arrestation pour outrage public à la pudeur. On sait également qu'il a été condamné samedi de ce chef à quatre mois de prison et 25 f. d'amende.

A l'audience d'hier, Tournadre ne s'est pas présenté et a demandé par lettre à M. le président pouvoir faire à l'affaire le défaut.

Tournadre avait cru agir en grand seigneur en « accordant » une première remise. Il s'en était vanté amèrement. Il ignorait que la loi de 1881 punissait même d'un jeu sans rien de pareil car. Et c'était si peu un grand seigneur que Tournadre avait fait, que le tribunal au lieu de renvoyer l'affaire à huitaine comme il le demandait, a renvoyé au 1er mars, pour donner à la Cour d'Appel le temps de statuer.

En matière de fraude. — L'administration des douanes, poursuivant les fraudeurs dans les conditions suivantes : deux douaniers voient venir à la tête 20 ou 30 personnes ; ils s'avancent à leur rencontre et leur demandent ce qu'ils ont dans les deux douaniers parviennent à s'emparer de quatre layards, qui sont trouvés remplis de cafés. Deux d'entre eux sont mineurs et une mère tela à l'instruction. Les deux autres sont attraits en flagrant délit devant le tribunal.

L'administration demande qu'il leur soit fait application de l'art. 48 de la loi du 28 avril 1816, qui stipule que les fraudeurs seront condamnés à une de six, de six mois à un an de prison et d'une amende de 1,000 francs. Convient-il de considérer les 35 personnes dont quelques-unes sont du père convaincus de fraude, comme fraudant en réunion ? Le tribunal ne le pense pas. Il considère les fraudeurs arrêtés comme « portant » individuellement, et suivant cette opinion jusqu'au bout, il écarte l'art. 40 qui punit la fraude réunion de 3 personnes au moins, pour n'appliquer que l'art. 23.

En conséquence les deux prévenus sont condamnés à trois jours de prison et 500 francs d'amende chacun.

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 28 Décembre

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Lille. — 1° Rue Meurein, 32. — Une maison à 2 étages, occupé par M. Boussert, boucher, au loyer de 850 f. par an. Mise à prix : 1,000 fr. Adjugé provisoirement, pour le prix de 5,000 fr.

2° rue Meurein, 34. — Maison à 2 étages, occupée par M. Dupuyal, photographe, au loyer de 700 fr. par an. Mise à prix : 1,000 fr. Adjugé provisoirement à M. Desmazières, pour 4,000 fr.

3° Rue Meurein, 36 bis. — Maison occupée par M. Florent, tailleur, au loyer de 780 fr. par an. Mise à prix : 1,000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 4,000 fr.

4° Rue Meurein, 38, id., occupée par trois locataires, au loyer total de 75 fr. par mois. Mise à prix : 1,000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 4,000 fr.

5° Rue Meurein, 23, id., occupée par Mme Turbin, modiste, au loyer de 1,134 fr. par an ; compris le 1er trimestre 1899 et les trimestres suivants. Mise à prix : 1,000 fr. Adjugée provisoirement à M. Godron pour 7,300 fr.

7° Rue Meurein, 29, id. occupée par M. Turbin, épicier, et des sous-locataires. Mise à pr. 1,000 fr. Adj. prov. à M. Desmazières pour 9,000 fr.

8° Rue Meurein, 31, id., occupée actuellement à usage de forge, actuellement libre. M. à p. 1,000 f. Adj. prov. à M. Desmazières pour 6,700 fr.

9° Rue Meurein, 43, une maison occupée par trois locataires au loyer total de 67 fr. par mois. Mise à prix : 1,000 fr. Adj. prov. à M. Godron pour 5,000 fr.

10° Rue Ratisbonne, 89, id. occupée par M. Bonnet, vannier, au loyer de 700 fr. par an. Mise à pr. 1,000 fr. Adj. prov. à M. Desmazières pour 6,000 fr.

— 11. Rue Ratisbonne, 78, id. occupée par M. Drouart, contremaître, au loyer de 820 fr. par an. Mise à prix : 1000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 6000 fr.

12. Rue Ratisbonne, 76, id. occupée par Mme Duchamchevier, rentier, au loyer de 700 fr. par an. Mise à prix : 5000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 5000 fr.

— 13. Rue Ratisbonne, 74, occupée par M. Ternelle, contremaître, au loyer de 700 fr. par an. Mise à prix : 1000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 5000 fr.

— 14, Rue des Stations, 57, une maison à deux étages. Mise à prix : 1000 fr. Adjugée prov. à M. Desmazières pour 4,000 fr.

— Les art. 1, 2, 3 et 4 réunis sur la mise à prix de 17,000 francs. Adjugé prov. à M. Godron pour 32,000 francs.

— Les art. 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13 réunis pour la mise à prix de 6,000 fr. Adjugé prov. à M. Rombaut pour 48,600 fr.

— Les art. 8, 9 et 14 réunis sur la mise à prix de 3,000 francs. Adjugé prov. à M. Rombaut pour 20,600 fr.

— Quin Vanhan, 67, une forge occupée par M. Hénaubius, marchand-forgeur, mise à prix. 1,500 fr.; adjugée à Me Rombaut pour 8,700 fr.

— Quin Vanhan, 3, une maison occupée par M. Dandois, mercier-ferblantier. Mise à prix, 1,500 fr., adjugée à Me Godron pour 5,000 fr.

Commune de Bousbecque. — Lot unique. Lot du Crêvée Marbre, 26 ares, 68 cent de terre en labour, Mise à prix 100 fr. Adjugée à Me Houze 3,250 fr.

— Au lieu dit Pin de la Garenne, 26 ares 99 cent. de terre en labour. Mise à prix 300 fr. Adjugée à Me Rombaut pour 5000 fr.

Cour d'appel de Douai

La Coopérative la " Paix de Roubaix " devant la Cour d'Appel

Quelques membres dissidents de la Société la *Coopérative la Paix* avaient assigné le conseil d'administration devant le tribunal de commerce de Roubaix afin d'obtenir : 1° faire déclarer nulles et de nul effet les assemblées générales et de faire nommer un séquestre pour administrer la société ; 2° Nous avons rendu compte en son temps de ce procès.

Le tribunal de Roubaix ayant fait droit à cette demande, la société la Coopérative défendue par Me A. D'Hoogh, avait interjeté appel la Cour de Douai, dans les trois affaires a reformé le jugement du tribunal de commerce de Roubaix et a maintenu le conseil d'administration d'un séquestre et donné gain de cause à la société la Coopérative.

Nouvelles à la Main

Aphorisme de mathématicien :
Le total d'une addition est parfois très élevé, mais le montant est toujours en bas.

Gotlivan, qui guérit vite, vivra pour dire !

Nouvelle découverte. Guérison assurée de MALADIES DE PEAU et du CUIR CHEVELU de la Barbe, Eczémas, Herpès, Teigne, Pelade, Pellicules, boutons, Démangeaisons, Taches de rousseur, Glandes, Hémorroïdes, Acnés du nez, Rougeurs, Rides, Chutes des cils, Plaies variqueuses et autres, par la Pommade Gotlivan. Le pot : 1 fr. 25 et 1 fr. 65 franco. Pots de 1 kilo, 15 fr. Savon Gotlivan, 1 fr. 25 franco. Se méfier des imitations. Exiger le nom de Gotlivan sur chaque pot. Se trouve dans les principales pharmacies, le flacon : 3 fr. 50. Pour les commandes, s'adresser au pharmacien Gotlivan, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris, et toutes Pharmacies.

VICES DU SANG — DARTRES, ECZÉMAS, PHYLLIDES, désparaissent infailliblement par l'emploi du Dépositif Mexicain du Dr Jack. Prix : 3 fr. et 6 fr. 50 à la Pommade Zagnoria. 2 fr. 50, franco pour les Ulcères variqueux. — Pharmacie Centrale ; à la Pharmacie Bruneau, 5, rue du Lycée ; Pharmacie d'Ivry-sur-Seine, 4-2

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES — DÉMANGEAISONS — ÉCZÉMAS — ULCÈRES — PLAIES ANCIENNES — Guérison assurée par
L'EAU PRECIEUSE
Prépara. spéciale du Docteur Chemin, Pharmacien de 1re classe, 19, rue Bonaparte, Paris.
DES MILLIONS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
Les demandes par Correspondance doivent être adressées à l'adresse du Docteur Chemin, 19, rue Bonaparte, Paris. Le trois dans les principales Pharmacies, le flacon : 3 fr. 50.
Le Docteur Chemin, 19, rue Bonaparte, Paris, guérit par correspondance les jambes ouvertes dans la Maladie.

Dépôt à Roubaix, pharmacie Vasseur, rue du Grand-Chemin. — à Tourcoing, pharmacie Bruneau, rue de Lille.

POUDRE ROCHER LAXATIVE Les Paquets 1 fr. 50 Les Boîtes 2 fr. 50 Dans les DOMICILES et VILLES et chez les commerçants. Le plus agréable et le plus efficace des purgatifs connus. QUINET, Dr en P., 1, Rue Michel-le-Comte, Paris et toutes Pharmacies.

Si vous voulez vous bien porter
NE PURGEZ PAS
ayez toujours chez vous une boîte des excellentes
GRAINES DE SANTÉ
préparées par J. BARBRY, herboriste de première classe, 11, rue du Bois, 11, Roubaix.
Elle supprimant très rapidement la constipation et ses graves inconvénients, elles sont d'une efficacité reconnue contre les coliques, inflammations d'intestins, échauffements, maux de tête, maux d'estomac, etc. Bien s'adresser, 11, rue du Bois. Prix de la boîte 1, 25.

Nombreuses Cures de Cas Rebelles à tout autre TRAITEMENT
EAUX-BONNES (Pyrénées)
PRÉFÉRÉE DU MONDE pour la GUÉRISON des MALADIES de la GORGE : Grasseyement, Mutisme, Aphonie, Laryngite, des BRONCHES, CATARRHES, BRONCHITES, et de toutes les AFFECTIONS des VOIES PULMONAIRES.
Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands d'Eaux Minérales.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 28 décembre

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS
(Cours établissant la moyenne des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT Cote prec.	COURANT Cote jour.	ANNÉE Cote prec.	ANNÉE Cote jour.	Peign. d'a. Type a. Cote prec.	Peign. d'a. Type a. Cote jour.
Décembre	—	—	—	—	—	—
Janvier	4 870	4 90	—	—	—	—
Février	4 870	4 90	—	—	—	—
Mars	4 725	4 75	4 75	4 775	—	—
Mars nouv.	—	—	—	—	—	—
Avril	4 725	4 75	4 75	4 775	—	—
Mai	4 725	4 75	4 75	4 775	—	—
Juin	4 725	4 75	4 75	4 775	—	—
Juillet	4 70	4 70	4 75	4 75	—	—
Août	4 70	4 75	—	4 75	—	—
Septembre	4 70	4 75	—	4 725	—	—
Octobre	4 70	4 70	—	—	—	—
Novembre	4 70	4 70	—	—	—	—

Tendance soutenue.

AFFAIRES TRAITÉES

Type Unique :

Janvier	5.000	»	à 4.90
Février	20.000	»	à 4.85
Mai	20.000	»	à 4.75
Juin	15.000	»	à 4.775
Id.	25.000	»	à 4.75
Juillet	15.000	»	à 4.725
Id.	5.000	»	à 4.75
Août	5.000	»	à 4.725
Id.	10.000	»	à 4.75
	115.000		

Anvers, 28 décembre : 110.000 kil. — Soutenue.

Ancien :

Avril	10.000	»	à 4.775
Juillet	10.000	»	à 4.775
	20.000		

Total de la journée : 135 000 kil.

AGRICULTURE & COMMERCE

MARCHÉ LINIER

du mercredi 28 décembre

LINS. — Peu d'affaires en lins de pays. En lins de Belgique, la demande est fort limitée ici en commun, mais en lins de Courtrai, on a un peu mieux vendu depuis une huitaine de jours. Prix très discutés, surtout pour les séries moyennes et ordinaires.

Les transactions en lins de Russie restés à l'eau et à terre ont eu une certaine importance cette semaine et les prix ont offert aussi variation pour les bonnes qualités, tandis qu'ils se sont montrés faibles pour les moindres. Change à trois mois de St-Pétersbourg sur Londres, 9 d.

ETOUPES. — Affaires un peu plus difficiles comme chaque année parcille époque.

FILS. — Marché peu animé et prix faibles.

TOILES. — Le ton des affaires est plutôt meilleur, surtout pour une fin d'année.

JUTES. — Les cours des jutes brute sont plutôt faibles, tandis que les filés restent très fermes.

CHANVRES. — Le calme continue pour toutes les provenances.

REVUE HEBDOMADAIRE
des grains, farines et graines oléagineuses

Lille, le 28 décembre 1898.

Température. — L'hiver, quoique un peu tardif, a pris définitivement ses droits. Il est vrai que quelques beaux jours de golos sans neige cependant, depuis deux jours le temps est au dégel, mais l'abaissement de la température n'est pas assez prononcé pour pouvoir affirmer que ce soit un vrai hiver et la gelée pourrait bien prendre ces jours-ci, ce qui est, du reste, plus normal.

On ne peut dire qu'une chose : C'est du bon temps. Aujourd'hui pluie.

Blés. — La fermeté, signalée il y a huit jours, s'est changée en hausse assez sensible. Ce brusque mouvement a eu lieu à l'effet de faire connaître comment à prendre de l'extension, ne laisse pas de décourager nos cultivateurs qui sont toujours sans blé. Ceux-ci maintenant que l'on apprécie plus que jamais que la culture à tous les étouffs dans son jeu et elle pourra, si elle est prudente, gagner la partie du moment que l'étranger ne baisse pas. En attendant, les cours ont bien regagné 0.50 à 0.75 depuis mercredi. Nous citons : blé blanc de Nord, 21 ; roux et mazaux des départements voisins 20.50 à 20.75 rendus Lille ou partie.

Farines. — L'article semble aussi moins délaissé, mais sans changement appréciable. On cote les premières marques de 27.50 à 29.25 suivant système de mouture.

Grains grossiers. — Presque tous les grains sont très fermes à part les seigles dont le cours de 14.75 semble décrépit depuis des mois.

Les avoines sont en hausse, le disponible vaut 18.75 et le livrable 17 rendu Lille ou partie.

Les orges sont également toutes en hausse de 15 à 25.25 pour les Russie du pays, 14.75 pour les indigènes, 15.50 pour les Algérie et 16 pour Tunisie.

Les orges fourgères varient de 15 à 15 Lille ou partie.

Les maïs sont restants de 14.65 à 14.25 pour le disponible mois.

Graines oléagineuses. — La tendance est toujours pour les lins, même pour les colzas.

On cote :

Lins du Nord, décembre, janvier 21 f.5, février, mars 22 7f. et mars-mai 22 9f. Plata 27 à 28 f.50. Alsace 24 francs.

Œuvrel 29 3f.5, Cavapaza brunes 21 7f. Décembre, janvier 0.50 de plus, mars-mai.

Le tout, cif Dunkerque, conditions usuelles de Londres.

H. BOURDOTTE, fils.

Marché au 500 de Lille du 28 décembre. — (Cours commercial.) — Blés à 16 francs les 80 kilos. Farines en boulangerie, 28 f.

Les prix, tant en blés qu'en farines, sont faibles, mais tenus.

Marchés de Lille du 28 Décembre

Cotte tarif non officiel. — à — — de (cote com.), 27 50 à 28 —.

SEGLE — Seigle nouv. (cote offic.), 16 50 à — —.

EN GRIS 8 f (cote offic.) 18 — —.

BETTERAVE disponible, — —.

Marchés aux bestiaux de Lille
Du 28 décembre

ESPÈCES d'animaux	Nombre d'amin. Amen.	Nombre d'amin. Cond. pour Lille	Nombre d'amin. Cond. pour autres	Prix de revient au marché au poids net	
				Kg.	F.
Bœufs	212	—	0.94	0.85	0.75
Vaches	325	—	0.94	0.85	0.75
Taureaux	62	—	0.89	0.79	0.54
Veaux	305	—	1.00	0.90	0.78
Moutons	6	—	0.—	—	—
Porcs	10	—	0.—	—	—

Marchés de Paris
Du 28 Décembre

FARINES : 13 marques

	Ouv.	Cons.		Ouv.	Cons.
Décembre	45.20	45.20	4 premiers	44.20	44.20
Janvier	45.25	45.45	4 Mars	45.25	45.45

MARQUE CORBEIL (ébiture : 15 —

Décembre	39.50	39.45	4 premiers	34.45	34.35
Janvier	39.85	39.75	4 Mars	34.85	34.75

SEGLE.

Décembre	14.45	14.45	4 premiers	14.50	14.50
Janvier	14.45	14.45	4 Mars	14.50	14.50

AVOINE.

Décembre	17.85	17.50	4 premiers	16.25	16.65
Janvier	18.65	18.45	4 Mars	18.25	16.65

HUILE DE LIN.

Décembre	42.75	42.75	4 Premiers	42.75	42.75
Janvier	43.75	42.75	4 de mars	43.25	43.25

HUILE DE COLZA.

Décembre	51.—	51.—	4 Premiers	51.—	51.—
Janvier	50.75	50.75	4 Mars	50.50	50.50

SUCRES BLANC.

	Pr. réel.	Ouvert.	Clôture
Décembre	32 75	32 75	32 50
Janvier	32 75	32 57	32 50
4 premiers	32 75	32 75	32 50
4 mars	33 50	33.12	33 25
ROUX, 88	27 25		27 25
RAFFINÉS	124 50		124 50

ALCOOLS.

	Pr. réel.	Ouvert.	Clôture
Décembre	44.25	44.—	43.75
Janvier	44.—	44.—	43.75
4 premiers	44.—	44.—	43.50
4 Mai	44.—	44.—	43 50

DISPONIBLE (acquittable) 43.75.

FINANCES

Paris, le 28 décembre 1898.

La marché se raisonne assez bien en résistance et sur une restée qui, sous l'influence des achats au comptant de la Clôture d'épargne, remontent :

Le 3 0/0 à 101.95.

Le 3 1/2 0/0 à 104.35.

Les établissements de crédit sont bien tenus :

Le Crédit Foncier à 772.

Le Comptoir National d'Escompte à 588.

Le Crédit Lyonnais à 1.080.

La Société Générale à 541.

La Banque spéciale des valeurs industrielles à 232.50.

La Banque française d'émission à 480.

Obligations Ville de Paris 1898 436.

Rec Amo 490.

Très demandée à 455 l'obligation 4 0/0 de la Compagnie générale d'immeubles.

Les négociations sont toujours actives en actions Nouvo Pavlovka à 149 et en obligations de cette Compagnie à 1.815.

Les 500 actions de la Compagnie du Chemin de fer du Kouban-Tuapse Lorier ayant été abondamment souscriptions, de nombreuses demandes postérieures n'ont pu être satisfaites, ce qui implique que ce titre, considéré comme très spéculatif, en tirera parti à bénéficier d'une prime importante.

On recherche à 155 fr. les actions Automobiles et Moteurs Lindner. Le titre est coté ex-coupon de dividende remboursement à raison des nombreuses commandes reçues par la Société.

Transactions suivies en actions de la Société générale pour la conservation des liquides (procédé W. Kuhn).

Obligations Ethiopiennes stables de 225 à 300.

Chemins de fer français élevés.

BOURSE DE LILLE

Du 28 décembre 1898

Emprunts (Villes et Départements)

Lille 1869 (obl. 100), 127.
Lille 1880 (obl. 500), 450.

Métallurgie, Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 797.

Charbonnages (actions)

Anicha le 1/12 n. 16950 — Anzin le 1/100 du dernier n., 5490 — Bianzy (a. 500